Roubaix : Prison pour avoir frappé son amie

24/07/2010 à 16h05
Hocine Kaldhi est poursuivi pour avoir frappé sa compagne. Ensemble depuis trois ans, cette dernière lui demandait de partir, il s'est énervé et lui aurait donné des coups, coupé les cheveux et arraché les vêtements.

Dans le box, Kaldhi reconnaît l'avoir frappé. Il se justifie : « Elle me menaçait avec un couteau. » Pour lui faire lâcher l'arme, il lui aurait donné plusieurs coups de poing et de pieds. Par contre il ne lui a jamais arraché les habits ni coupé les cheveux. « Elle débloque, c'est une fille qui se fait des trucs toute seule », déclare-t-il.

La victime avoue : « Lors de la déposition, j'étais énervée, j'en ai rajouté. » Cet aveu ne change rien pour le procureur : « La victime a réitéré l'intégralité de ses déclarations sur les coups. » Il requiert un an de prison ferme. Le prévenu sanglote : « Je m'excuse. » **Déjà condamné pour des faits similaires, il écope d'un an de prison ferme**

Nordeclair.fr

Merci à *Witten*